

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12/07/2010 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Nombres de membres :

- Afférents au bureau : 24
- Présents :16

L'an 2010 et le 12 Juillet à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de Jean-Marie HAAS, Président.

Présents : MM : BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, ISEL Roger, KREISS Alfred, MEYER Charles, MEYER Willy, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, RUTSCH François, SCHLOSSER Charles, WEISBECKER Jean

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, FISCHER Evelyne, WEISS Marie-Line,
MM : ATZENHOFFER Alphonse, MARTIN Etienne, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe,
SIBLER Alphonse

Invité(s) :M. FABACHER Edmond

Date de convocation : 30/06/2010

Date d'affichage : 01/07/2010

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. BERTRAND Jean-Louis, Président, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 31.05.2010.

Rémunérations et missions des personnels contractuels : Poste d'agent de mission périscolaire-enfance-culture-OCM.

Rémunérations et missions des personnels contractuels : Poste de chargé de mission développement des économies d'énergie et énergies renouvelables.

Rémunérations et missions des personnels contractuels : Poste d'agent d'accueil à la Maison rurale de l'Outre Forêt.

Préparation du prochain conseil communautaire.

Divers.

2 : Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 31.05.2010.

Compte-rendu consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

034.2010B : Rémunérations et missions des personnels contractuels : Poste d'agent de mission périscolaire-enfance-culture-OCM.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 114/2007 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2007 « création d'un poste d'agent de mission « périscolaire – enfance et culture ».

Vu la délibération n° 014/2008 du bureau du conseil communautaire du 1er décembre 2008 décidant de compléter les missions et de modifier la rémunération du poste d'agent de mission périscolaire-enfance-culture,

Considérant l'accord de l'agent occupant actuellement ce poste et les missions actuellement exercées,

Entendu l'exposé du président Jean marie HAAS,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de compléter les missions prévues du poste d'agent de mission « périscolaire – enfance - culture - OCM » en confiant au titulaire du poste la mission de conduite de la méthodologie participative des habitants,**
- de fixer l'indice brut de traitement de l'agent occupant ce poste à 500,**
- de demander au président de modifier le contrat d'engagement correspondant en conséquence.**

035.2010B : Rémunérations et missions des personnels contractuels : Poste de chargé de mission développement des économies d'énergie et énergies renouvelables.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 novembre 2007 créant le poste de chargé de mission développement des économies d'énergies et énergies renouvelables,

Considérant l'accord de l'agent occupant actuellement ce poste et les missions actuellement exercées,

Entendu l'exposé du président Jean Marie HAAS,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de compléter les missions prévues du poste de chargé de mission « développement des économies d'énergie et énergies renouvelables » en confiant au titulaire du poste la mission d'assistance à la conduite de chantiers,

- de fixer l'indice brut de traitement de l'agent occupant ce poste à 588,

- de demander au président de modifier le contrat d'engagement correspondant en conséquence.

036.2010B : Rémunérations et missions des personnels contractuels : Poste d'agent d'accueil à la Maison rurale de l'Outre Forêt.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 juillet 2007 « création d'un poste permanent d'agent d'accueil à temps non complet et fixation du niveau de recrutement et de rémunération ».

Considérant l'accord de l'agent occupant actuellement ce poste et les missions actuellement exercées,

Entendu l'exposé du président Jean Marie HAAS,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de compléter les missions prévues du poste d'agent d'accueil en confiant au titulaire du poste la mission de travaux administratifs,
- de fixer l'indice brut de traitement de l'agent occupant ce poste à 328,
- de demander au président de modifier le contrat d'engagement correspondant en conséquence.

6 : Préparation du prochain conseil communautaire.

Le 19 juillet à 19h30 à la MDSA.

1. désignation d'un secrétaire de séance,
2. communication du compte rendu de la réunion du bureau du 12 juillet 2010,
3. approbation du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 juin 2010,

ACTUALISATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT AGENDA 21

4. Contrat de territoire Sauer-Pechelbronn - CG67 : validation des enjeux partagés de développement,
5. Politique enfance jeunesse : validation des orientations du diagnostic partagé jeunesse,

PROJETS

6. Piste cyclable et fourreaux Parc économique de la Sauer à d'Eschbach - piste existante vers Woerth-Lembach : validation de l'avant projet et de l'avenant n°1 fixant le coût prévisionnel définitif de maîtrise d'oeuvre,
7. Politique d'accompagnement à la réhabilitation du patrimoine bâti : Poste d'architecte mutualisé sur 4 communautés de communes (Sultzerland, Wissembourg, Niederbronn, Sauer-Pechelbronn), conventionnement.
8. Tourisme : projet de circuit balisé des châteaux transfrontalier "Premium" avec Verbandsgemeinde Dahnerfelsenland + Concert Voix et routes romanes au Fleckenstein.
9. Schéma de circulation douce : étude d'établissement sur le territoire de 3 communautés de communes (Sultzerland, Hattgau, Sauer-Pechelbronn), conventionnement (portage par la CCSP).
10. MROF : projet de réhabilitation-rénovation BBC dans le respect du patrimoine architectural alsacien : études préalables.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Régime indemnitaire : prime de service et de rendement : nouvelle base juridique applicable

Compte-rendu de la réunion du bureau à la maison des services et des associations le 12 juillet 2010.

(abrogation du décret n°72-18 du 05.01.1972),

12.Divers.

Chaque point ayant fait l'objet d'une présentation succincte, l'ordre du jour est validé.

7 : Divers.

- Calendrier prévisionnel des prochaines réunions :

19 juillet : conseil communautaire,
13 septembre : bureau,
27 septembre : conseil communautaire,
25 octobre : bureau,
15 novembre : conseil communautaire,
6 décembre : bureau,
20 décembre : conseil communautaire.

- Autres points soulevés en séance :

Distribution du rapport du SMICTOM sur l'expérimentation de collecte avec comptage de levées – résultats après 6 mois d'expérimentation.

Le débat est ouvert sur la compétence, sur deux points principaux :

- la collecte des OM dans les impasses,
- la pertinence du système de comptage des levées,

Il est précisé que Mme Weiss, vice présidente en charge du dossier, a prévu de réunir la commission compétente pour débattre sur le sujet.

Si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers lors d'une prochaine réunion, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.

Fait à Durrenbach, le 13/07/2010

Le secrétaire de séance,
M. BERTRAND Jean-Louis

Le président,
Jean-Marie HAAS